

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**Département Santé environnementale et
Déterminants de Santé**

Florence MARTIN-SISTERON
NASKEO

Affaire suivie par : Jean-Claude CAMELOT/
Anne TOURNIER BENEY
Courriel : Jean-Claude.camelot@ars.sante.fr/
anne.tournier-beney@ars.sante.fr
Téléphone : 02 38 77 33 72/ 02 38 77 33 68

Réf : n°02/2021/SEDS/JCC / ATB

Date : **19 MARS 2021**

Objet : Commune de PRASVILLE
Projet de méthanisation

Madame,

Vous m'avez transmis, par courriel en date du 26/02/2021, une demande de renseignement sur les périmètres de protection des captages AEP, dans le cadre de votre projet de méthanisation à Prasville, sur les parcelles cadastrées ZA n° 13, 14, 15.

Ce projet se situe dans le périmètre de protection rapprochée de l'ancien forage d'alimentation en eau potable de Moisville, sur la commune de Prasville. Ce forage était protégé par le rapport de M. ALCAYDE, hydrogéologue, en date du 1 juillet 1992. Aucun arrêté de DUP n'a été pris sur ce forage.

En date du 19/03/2021, la mairie de Prasville a confirmé à mes services que le forage de Moisville ne sert plus en tant que captage d'eau destiné à la consommation humaine.

Par conséquent, il n'existe plus de périmètre de protection des captages AEP sur les parcelles concernées par votre projet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/Le Directeur départemental de l'Eure-et-Loir,
L'adjointe au Directeur départemental,
Responsable du département Santé environnementale
déterminants de santé,



Chrystel MEAR-BRENAUT